



BERNAY
LE C.C.A.S



**ESPACE DU
DROIT ET DE
LA FAMILLE**

*Continuité éducative
et CCAS
de la Ville de Bernay*



**RAPPORT
D'ORIENTATION
BUDGETAIRE
2026**

INTRODUCTION

Selon l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Conseil d'Administration du CCAS est appelé à débattre des orientations budgétaires.

Le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) est la première étape obligatoire du cycle budgétaire. Il permet d'appréhender les conditions d'élaboration du budget primitif afin de pouvoir dégager des priorités budgétaires basées sur des éléments d'analyse prospective. Le DOB donne aux administrateurs la possibilité de s'exprimer sur la situation financière de l'établissement.

S'il n'a aucun caractère décisionnel, il doit néanmoins faire l'objet d'une délibération spécifique l'actant.

La loi NOTRe, promulguée le 7 août 2015, a modifié les modalités de présentation du DOB qui doit s'appuyer sur un Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) porté à la connaissance des administrateurs dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

Etape essentielle de la procédure budgétaire, le ROB participe à l'information des élus et facilite les discussions sur les priorités et évolutions des finances du CCAS, préalablement au vote du budget primitif.

Il présente les orientations budgétaires envisagées de l'exercice ainsi que, le cas échéant, la structure et la gestion de la dette éventuelle, ce qui n'est pas le cas du CCAS de BERNAY. En outre, pour les CCAS des communes de plus de 10 000 habitants, le ROB doit présenter également la structure et l'évolution des dépenses de personnels et de ses effectifs.

Dans un souci de transparence, il est primordial de donner à l'ensemble des administrateurs une vision précise des finances et des orientations poursuivies par le CCAS.

Bien que cet état des lieux soit, plusieurs fois par ans, restitué en Conseil d'Administration, par les documents-cadre comme :

- présentation du budget,
- la présentation du compte administratif,
- les délibérations modificatives du budget, etc.

La présentation de ce Rapport d'Orientations Budgétaires constitue l'occasion d'affirmer la poursuite des engagements du CCAS et de présenter les moyens de financer la politique sociale locale que les administrateurs souhaitent impulser.

1. PRESENTATION DU CCAS DE BERNAY

Le CCAS de Bernay se compose d'un budget principal régi par la nomenclature M 57 et la résidence Lyliane Carpentier régi par la nomenclature M22. Depuis juin 2025, le CCAS a déménagé en intégrant l'Espace du Droit et de la Famille au 24 rue Guillaume de la Tremblaye. Ainsi, le CCAS est regroupé avec le Pôle Continuité Educative, La Maison France Service/point justice, la deuxième station CNI-Passeport afin de proposer une structure luttant contre le non-recours et favorisant le parcours usager.

LE BUDGET PRINCIPAL

Le budget principal du CCAS retrace les différentes attributions du CCAS qui relèvent des textes réglementaires ainsi que des attributions facultatives.

- **L'action sociale**

Le CCAS est chargé d'animer et de coordonner l'action sociale municipale.

Il exerce l'intégralité de ses compétences en matière d'action sociale générale, telle qu'elle est définie par les articles L.123-4 et L.123-5 du code de l'action sociale et des familles ainsi que dans le cadre du décret n°95-562 du 6 mai 1995, qui précise ses attributions.

Il apporte ainsi son soutien auprès des bernayens confrontés à des difficultés financières et/ou de précarité, par des interventions relevant de ses missions obligatoires mais également de missions facultatives.

Missions obligatoires d'aide sociale :

Le CCAS assure les missions obligatoires qui lui reviennent à savoir :

- L'instruction (pour le compte du Département) des demandes d'aides sociale légales (FSL notamment) et des demandes de secours auprès d'autres organismes,
- La domiciliation des personnes sans domicile stable,
- L'accompagnement social et médico-social et l'accès aux droits de différents publics.

Missions facultatives d'action sociale :

- Attribution de secours financiers et accidents de la vie après instruction des demandes et passage en commission permanente.
- Collaboration avec les associations caritatives afin de proposer des colis alimentaires et hygiène de première nécessité

- **Les seniors**

Ce service propose un ensemble d'animations, de sorties et de manifestations à destination des seniors dans le but de « bien vieillir » et de prévenir et lutter contre l'isolement.

Ainsi, aux manifestations traditionnelles annuelles plutôt « festives » s'adjoignent d'autres activités visant l'information, la prévention et la lutte contre l'isolement.

Proposition d'une solution d'hébergement présente sur le territoire à la Résidence Lyliane Carpentier (budget annexe).

- **D'autres missions sont également développées**

- La prise en charge des victimes de violences intrafamiliales avec la mise à disposition de deux logements de mises en sécurité des victimes de violences. En parallèle, un accompagnement individuel est proposé en lien avec l'hôpital.
- Le logement : accompagnement au logement, médiation, habitat dégradé
- L'accès aux droits via le point justice
- La médiation

LE BUDGET ANNEXE : LA RESIDENCE AUTONOMIE

Le budget annexe est une dérogation au principe comptable d'unité budgétaire. Il est distinct du budget principal et fait l'objet d'une comptabilité propre.

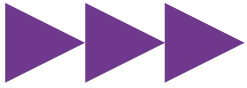
Il retrace les opérations afférentes à une activité particulière gérée par le CCAS. Pour autant, le budget annexe n'est pas indépendant du budget principal.

Dans le cadre de la loi ASV, le Président du CCAS a sollicité auprès du Conseil Départemental le passage de la résidence en « Résidence Autonomie » en 2016. Ainsi, le CCAS a contractualisé un CPOM avec le Conseil Départemental.

C'est un établissement médico-social composé de 81 appartements :

46 T1	} 116 places maximum
34 T2	
1 T4	

Les résidents sont locataires et conservent leurs autonomies tout en bénéficiant de services mis à leur disposition.

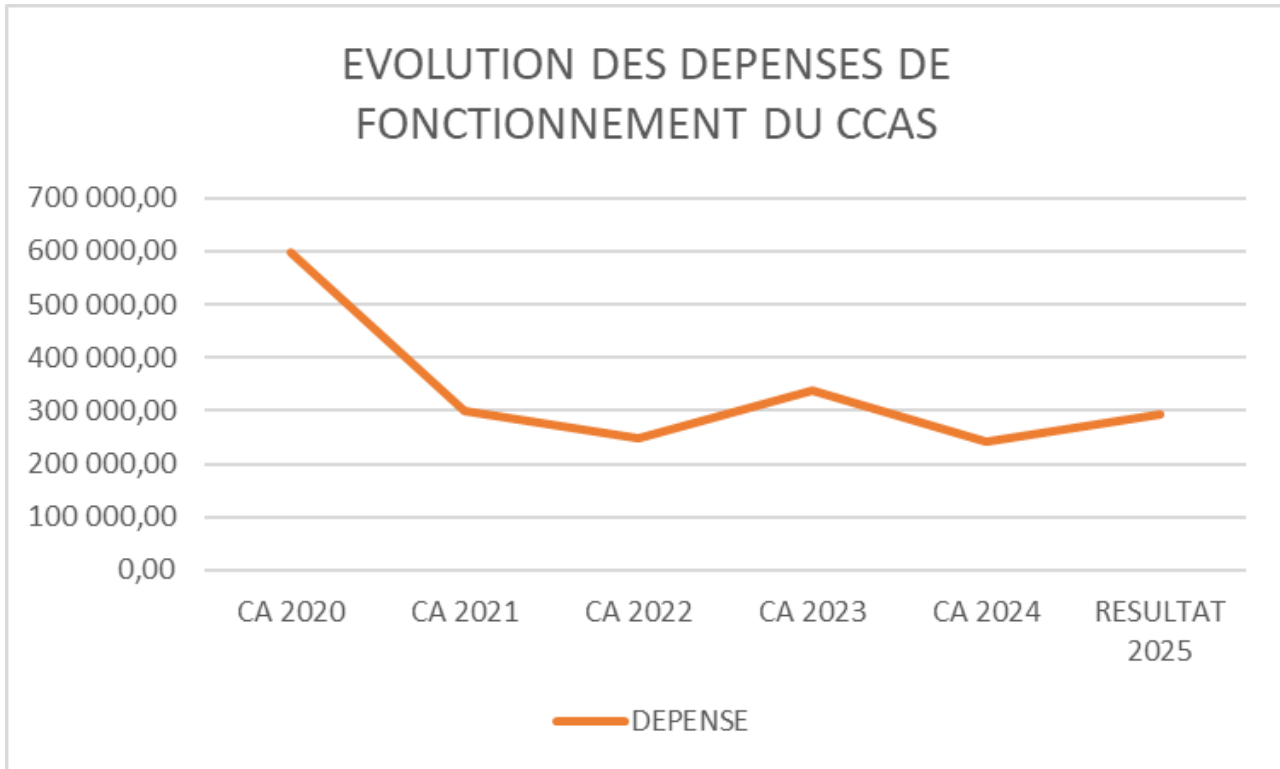


2. LE BILAN FINANCIER 2020-2025

A. Le budget principal du CCAS

i. Budget de **fonctionnement**

1. L'évolution des dépenses 2020-2025



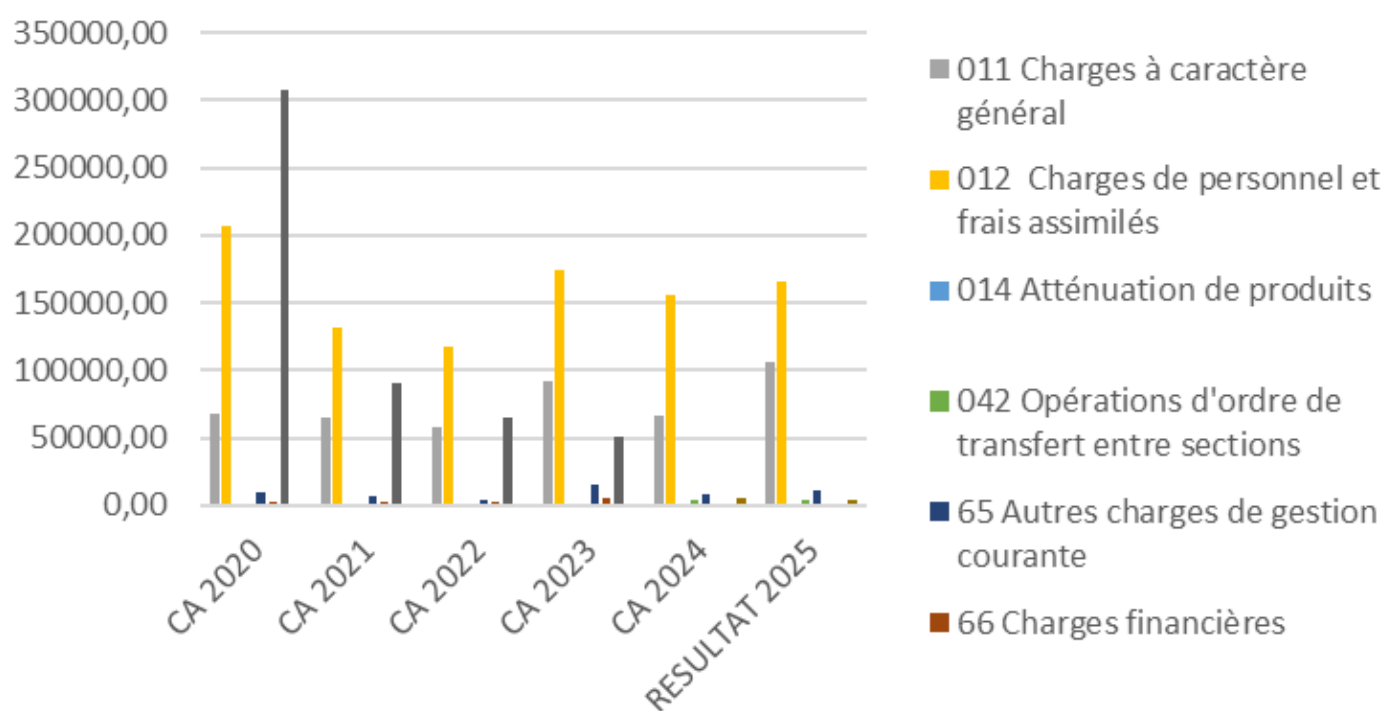
Le graphique fait apparaître une stabilisation des dépenses depuis 2021. La tempête de juin 2025 a rendu la salle des fêtes impraticable pendant plusieurs mois entraînant la délocalisation du repas des cheveux blancs au gymnase Jacques SEBIRE ce qui a provoqué quelques coûts supplémentaires (parquet notamment). De plus, la programmation senior se développe entraînant des dépenses (sorties, transports).

Pour rappel, en 2020 la Ville avait abondé à hauteur de 540 269 € afin d'assainir les dépenses.

Le CCAS avait alors reversé 230 467 euros à son budget annexe.

La situation depuis 2021 traduit une gestion maîtrisée et responsable.

REPARTITION DES DEPENSES 2020-2025



Ce graphique détaille l'évolution des dépenses de fonctionnement par chapitre.

➤ 011 : les charges à caractère général

Les charges à caractère général regroupent nos dépenses quotidiennes telles que les fournitures, les maintenances, les contrats de prestations de services, les assurances, les festivités.

Ainsi, se trouvent également les lignes associées aux actions solidaires tels que le colis de Noël, les cérémonies. Entre 2024 et 2025, les charges à caractère général ont augmenté (+39 063,24 €). Cette année, l'opération colis de Noël a été reconduite. Deux thés dansants ont été organisés (le bal de juin a été annulé à la suite de la tempête) pour les seniors retraités de Bernay sans condition de ressources ainsi que le retour du repas des cheveux blancs qui a rassemblé 400 personnes le dernier dimanche du mois de novembre au gymnase Jacques Sébire, une première dans ce lieu mais une réussite.

Tout au long de l'année, différents ateliers et actions ont été proposés aux seniors bernayens : une programmation sportive et culturelle pour favoriser le lien social et rompre l'isolement, des ateliers sportifs à destination des seniors éloignés de l'activité physique. Pratiquer une activité physique permet de lutter contre la perte d'autonomie et contribue au bien vieillir. Parallèlement, le CCAS a développé différentes actions en

➤ 012 : la masse salariale

3 ETP sont imputés sur le budget CCAS. Après une augmentation en 2023 à la suite d'une procédure de rupture conventionnelle entre un agent et la collectivité. Cet agent a perçu une ARE (aide au retour à l'emploi pendant deux ans). La situation du 012 est stable.

Pour rappel, un agent est mis à disposition de l'IBTN au sein de la maison France Services à 100% depuis le 1^{er} juillet 2025.

➤ 65 : autres charges de gestion courante

Les secours d'urgence et aides apparaissent dans cette section mais également les admissions en non-valeurs.

Le CCAS prend en charge les dépenses liées aux fluides des appartements destinés à l'accueil des victimes de violences intrafamiliales.

De plus, ce chapitre supporte les secours et aides d'urgences attribués en commission permanente. Cette ligne est stable grâce au travail d'accompagnement de notre travailleuse sociale qui mobilise l'ensemble des aides possibles et un accompagnement budgétaire afin de trouver des solutions possibles. Le CCAS intervient donc quand les dispositifs de droit commun n'interviennent pas.

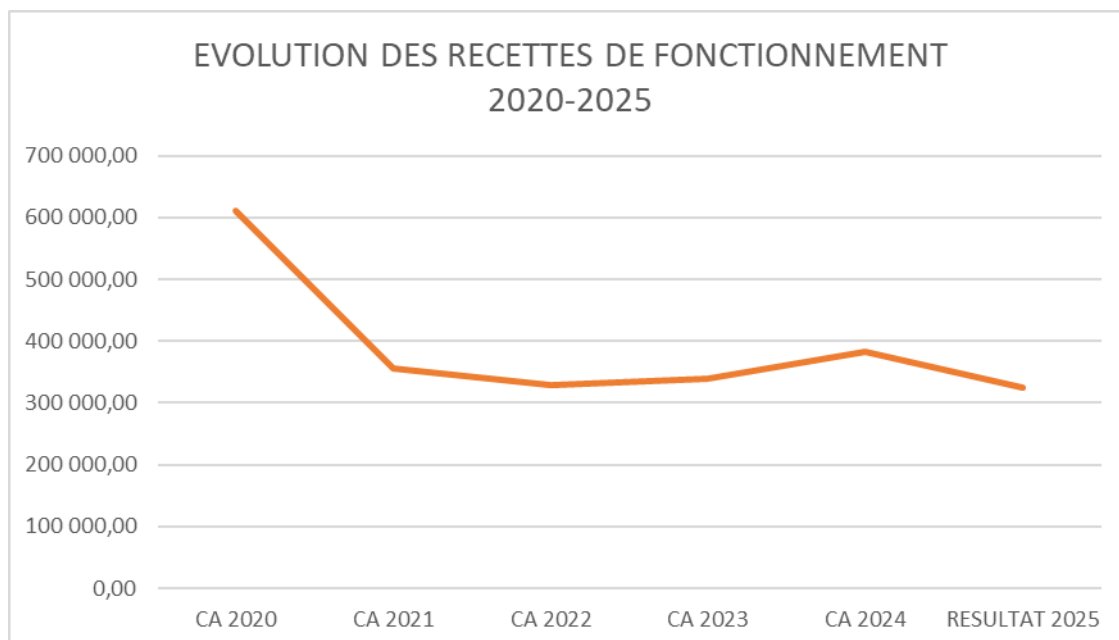
Les dépenses ont augmenté de + 2 072,59 €.

➤ 67 : les charges exceptionnelles

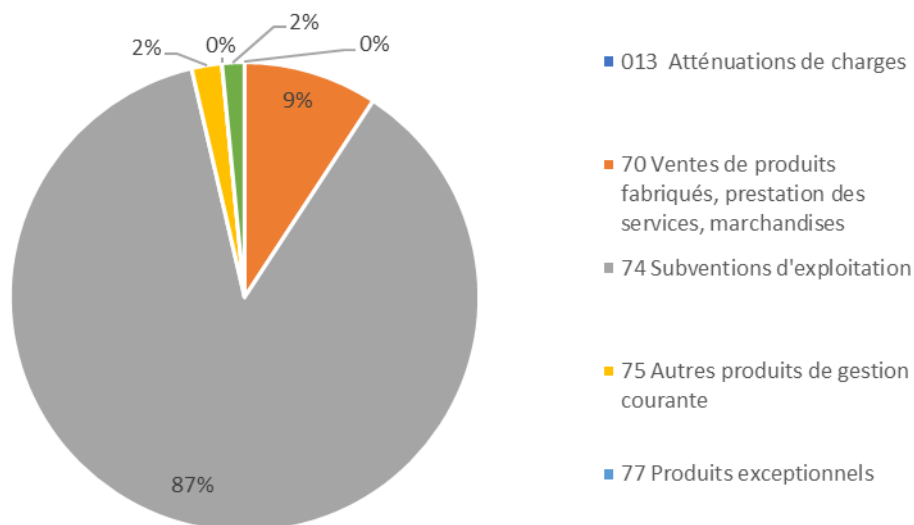
Ce chapitre se compose notamment de la subvention de fonctionnement versée au budget annexe ainsi que les titres annulés. Comme en 2023, le CCAS n'a pas eu nécessité de verser une subvention d'équilibre à la résidence autonomie dont le budget est à l'équilibre. On trouve également l'annulation de titres antérieurs (1337 €).

2. L'évolution des recettes 2020-2025

Les recettes reflètent une année 2020 particulière, les recettes étant gonflées par la subvention exceptionnelle versée par la Ville de Bernay pour d'assainir les comptes notamment de la Résidence.



REPARTITION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT EN 2025



Nous pouvons constater que la Ville de Bernay est la première source de financement du CCAS au chapitre 74 (subvention d'exploitation).

A la subvention d'équilibre, s'ajoute les services supports et l'ensemble des avantages en nature qui contribuent au fonctionnement des structures.

En 2025, la ville a maintenu sa subvention de fonctionnement qu'elle avait augmenté de + 40 000 € pour s'établir à 255 000 € afin de soutenir le CCAS dans ses missions au plus vulnérables et permettre la réinscription du Repas des cheveux Blancs demandés par de nombreux bernayens. A cette subvention, il faut ajouter le soutien de services supports Ville (RH, finances, services techniques etc... pour un montant de 235 000 € soit un soutien TOTAL de 490 000 €.

En complément, le CCAS en 2025 a répondu à deux appels à projets au titre de la Conférence des Financeurs et lauréat pour ces deux actions : les rendez vous seniors (programmation de sortie culturelles et touristiques de 7 rdv) et des ateliers de médiation animales. Le CCAS a obtenu des financements croisés : conférence des financeurs et CARSAT au titre du bien vieillir.

Pour rappel, 2020 avait été une année particulière avec le versement d'une subvention exceptionnelle.

ii. Budget d'investissement

1. L'évolution des dépenses 2020-2025

Le CCAS a investi un copieur afin de doter le flex-office de l'espace du droit et de la famille d'un copieur autonome de celui de l'accueil propriété de la Ville de BERNAY.

2. L'évolution des recettes 2020-2025

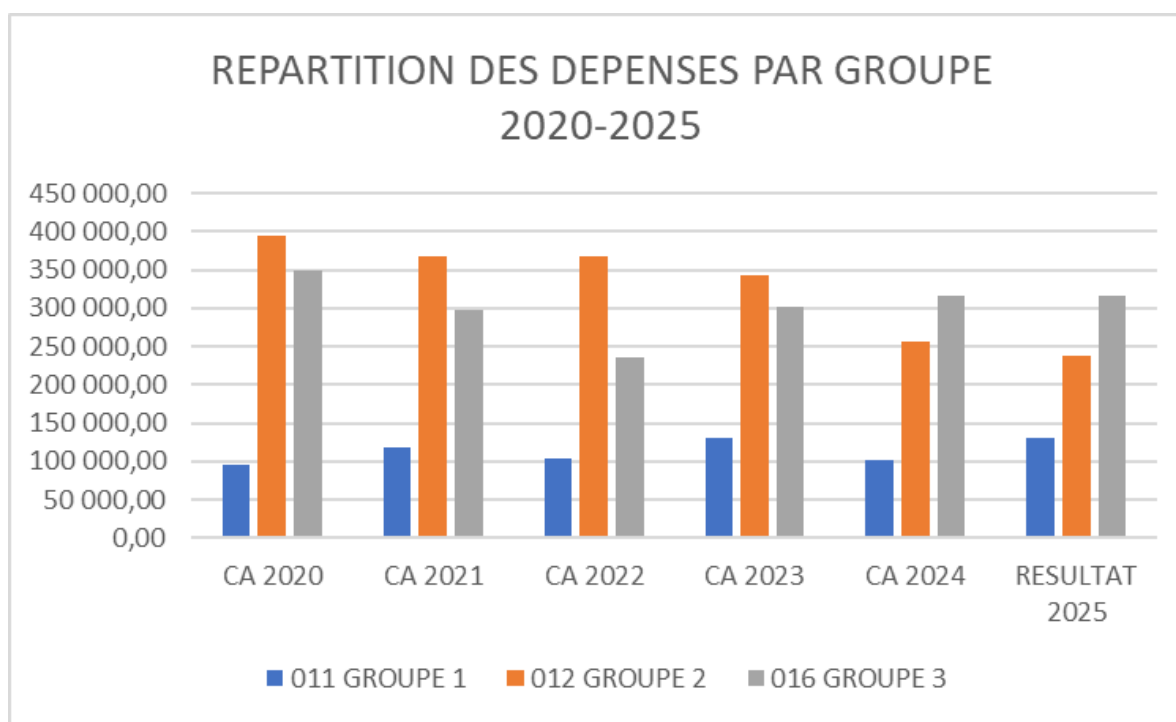
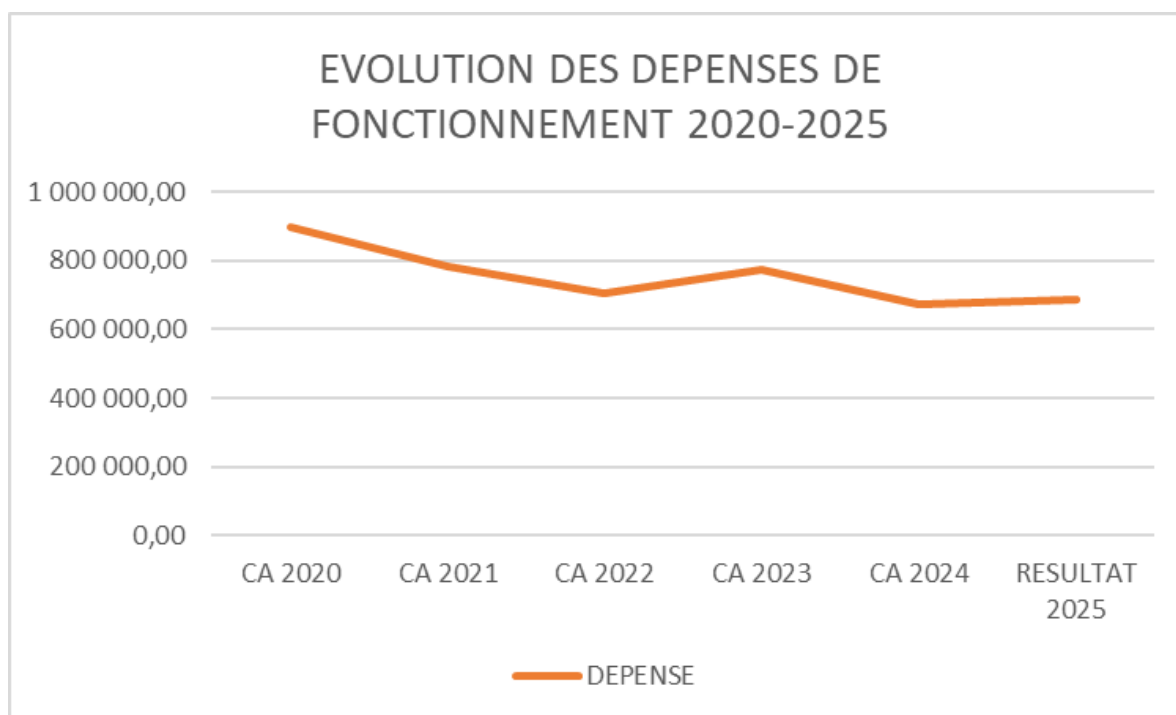
Le Résultat 2024 fait apparaître un solde excédent de l'exercice reporté de 38 704 €.

B. Le budget de « La Résidence Autonomie »

i. Budget de fonctionnement

1. L'évolution des dépenses 2020-2025

Les dépenses de fonctionnement demeurent stables entre 2024 et 2025.



➤ 011 Groupe 1

Ce groupe est composé des achats et des services extérieurs. Ce groupe est en augmentation par rapport à 2024 (+ 28385,75 €) ce qui n'empêche pas la direction de poursuivre une gestion rigoureuse des dépenses. La structure a dû faire face à plusieurs dépenses liées aux travaux (fournitures et interventions) dans les communs mais également dans les appartements : ballons d'eaux chaude, volets, sèches-serviettes.

La résidence propose de nombreuses animations et temps forts collectifs : repas à thèmes, soirée, animations diverses. Le bien être des résidents est un axe fort de la gestion de la résidence.

➤ 012 Groupe 2

Les dépenses liées à la masse salariale composent ce groupe. Elles sont en baisse constante depuis 2020. Cette diminution constante mais mesurée chaque année témoigne d'une gestion optimisée de la masse salaire afin d'être au plus juste des besoins : travail sur les planifications, renfort limité au besoin, ajustement du temps de travail des nouveaux agents, passage en téléassistance et surtout, l'arrivée à terme d'Allocations Retour à l'Emploi de certains agents ayant quittés la structure depuis quelques années. La résidence tend à obtenir une masse salaire ajustée à la réalité du terrain : ETP payés=ETP présents en activité. Toutefois, un départ en retraite a été remplacé par l'arrivée d'un nouvel agent qui avait assuré des remplacements par le passé.

La résidence Lyliane Carpentier a acquis au 1er janvier 2023 un logiciel de gestion qui simplifier la gestion comptable et financière qui permet une informatisation des dossiers résidents et ainsi optimiser les ressources.

Pour rappel en 2023, le CCAS a mené une réflexion sur la veille de nuit en prenant exemple sur la tendance générale au sein des résidences autonomie. La Résidence a contractualisé avec la société Présence verte (spécialiste normand de la téléalarme) pour une prise en charge 24/ 24 des résidents en cas de chutes ou problèmes de santé nécessitant la prise en charge par les services de secours. La mise en place a été progressive à savoir 4 nuits par semaine de mars à juillet 2023 puis, au vu des bons résultats, la résidence est passée en débordement total avec présence verte. L'astreinte élue est informée. La résidence prend à sa charge cette dépense. Les secours sont autonomes.

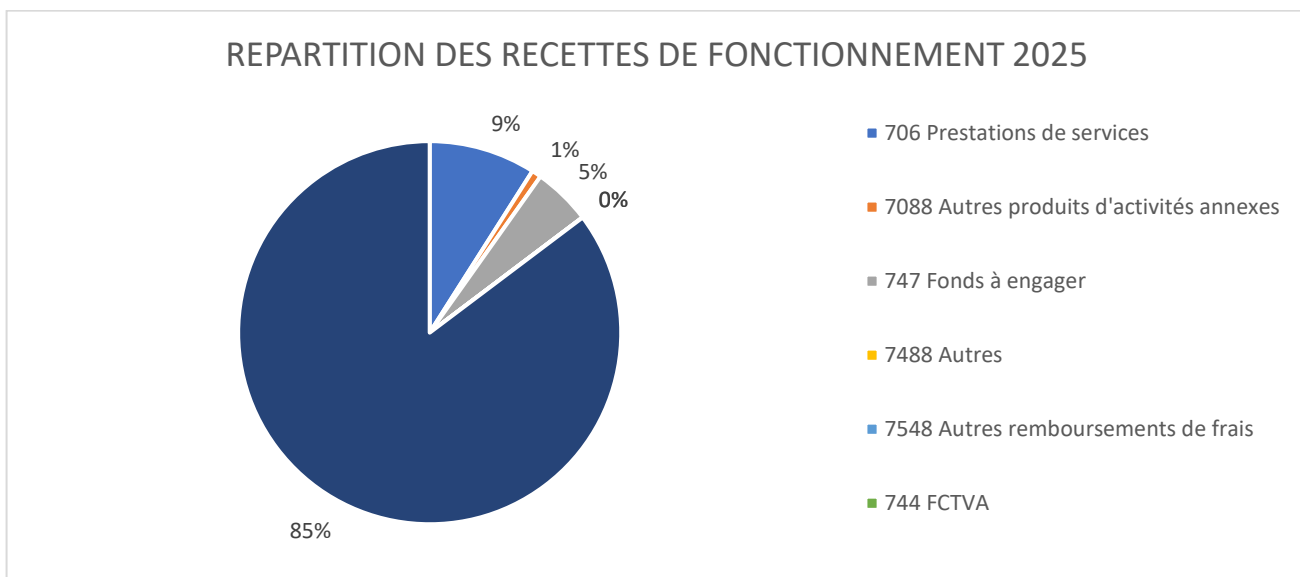
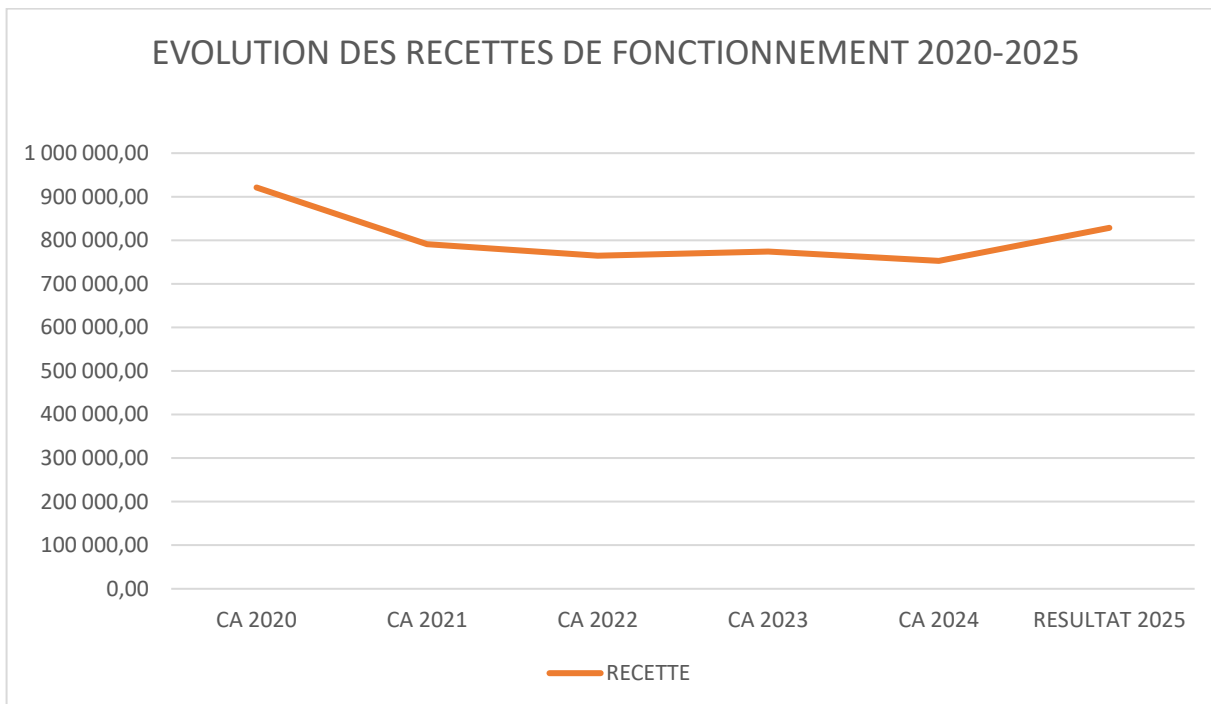
➤ 016 Groupe 3

Au sein de ce groupe, nous retrouvons les charges afférentes à la structure telles que les locations mobilières, immobilières, les créances éteintes ou celles admises en non-valeur.

Les dépenses sont stables entre 2024 et 2025.

Il convient d'ajouter la redevance Siloge (261 395,64€), stable entre 2024 et 2025 et les divers contrats de maintenances.

2. L'évolution des recettes 2020-2025



Elles se composent de recettes liées aux loyers, prestations proposées aux résidents, le CPOM ainsi que la subvention du CCAS vers son budget annexe.

Pour rappel, 2020 fût marquée par une hausse des recettes liée à la subvention d'équilibre du CCAS vers la résidence afin d'assainir la situation économique compliquée. Les recettes globales augmentent en 2025 après une stabilisation depuis 2023 à hauteur de 748 164,28 €. Elles traduisent un travail sur la gestion locative rigoureuse et de qualité afin de ne pas laisser de logement inoccupé au-delà de 6 semaines.

ii. Budget d'investissement

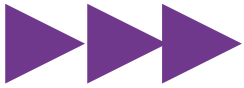
L'investissement de la Résidence se compose notamment des dépôts et cautionnements relatifs à la location des appartements.

1. L'évolution des dépenses 2020-2025

En 2024, aucun investissement n'a été nécessaire.

2. L'évolution des recettes 2020-2025

Les dépôts et cautionnement sont en baisse, témoin d'une amélioration de la location des appartements mais également d'une stabilité. En effet, la résidence a travaillé depuis 2021 sur le parcours usagers afin de se mettre en conformité avec les attentes du Conseil Départemental sur les GIR des résidents.



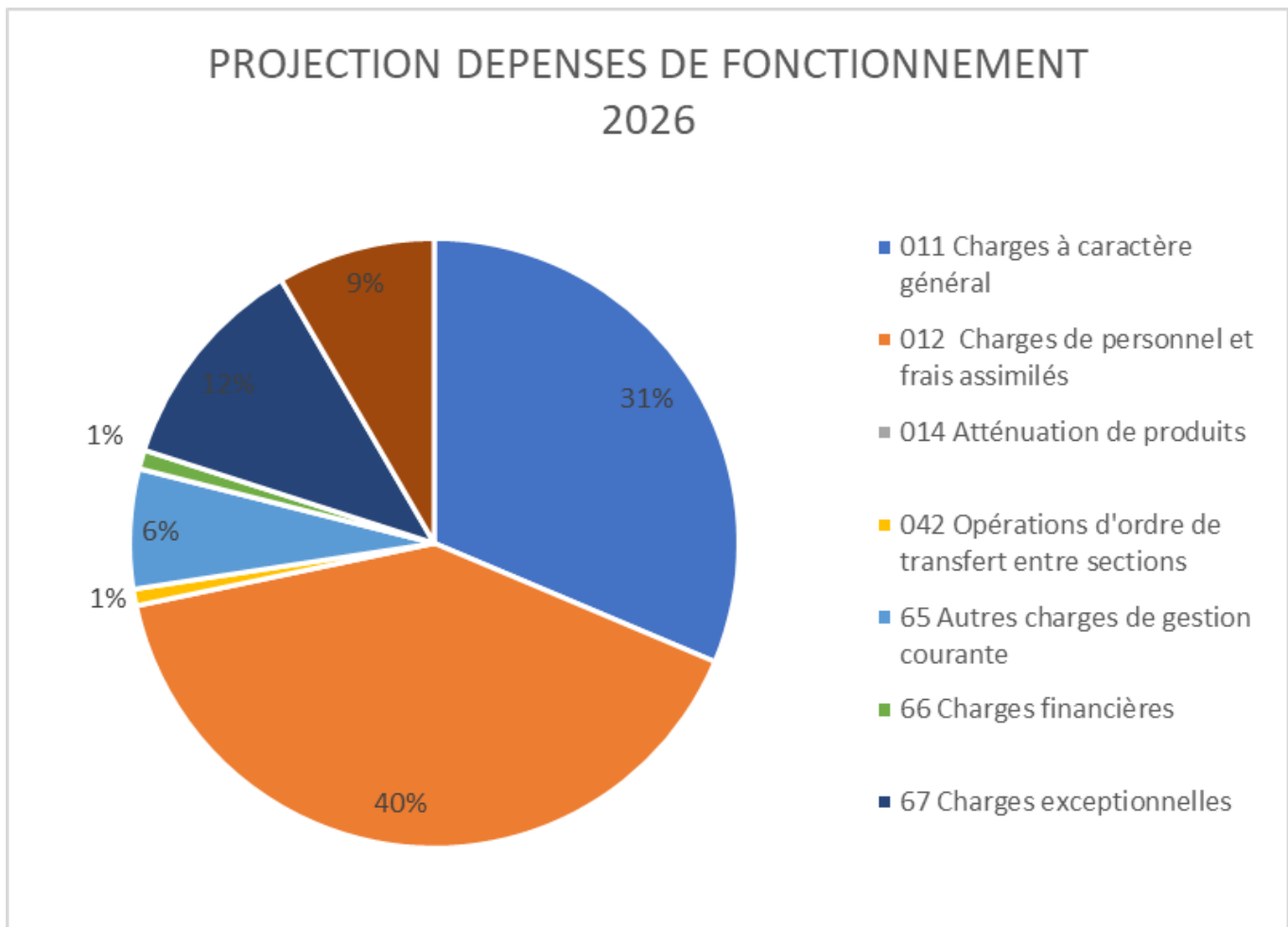
3. Les perspectives envisagées pour le budget primitif 2026

A. Le budget principal du CCAS

i. Budget de **fonctionnement**

En préambule,

1 Perspectives des dépenses de fonctionnement



L'hypothèse pour l'exercice 2026 s'établit en dépenses de fonctionnement à 513 070,32 €.

Nous estimons une augmentation des charges à caractère général malgré une gestion responsable et rigoureuse. En effet, nous avons réduit les dépenses de fonctionnement pour être au plus juste de nos besoins mais nous développerons des actions.

Le CCAS poursuit la prise en charge des violences intrafamiliales avec cinq appartements dédiés à la prise en charge. Le centre hospitalier de Bernay étant en travaux, le bureau de consultation ainsi que le logement 0-72H habituellement au sein de l'hôpital est délocalisé sur un appartement mis à disposition dans le cadre de la TFPB afin de maintenir la continuité de service.

Le budget lié aux actions de prévention et de lutte contre l'isolement est en augmentation avec l'organisation de sorties afin de lutter contre l'isolement des seniors ainsi que des ateliers de médiation animale, la proposition de trois thés dansants, le maintien des colis de Noël, du Repas des cheveux blancs. Le CCAS proposera une programmation « à la découverte de la Normandie », projet travaillé avec le Pôle Ados dans une démarche intergénérationnel. Un deuxième projet axé sur le lien social et la santé mentale de nos seniors sera mis en place cette année. Le projet a été coconstruit avec Libell'ressources qui développe une démarche combinant art-thérapie et hypnose.

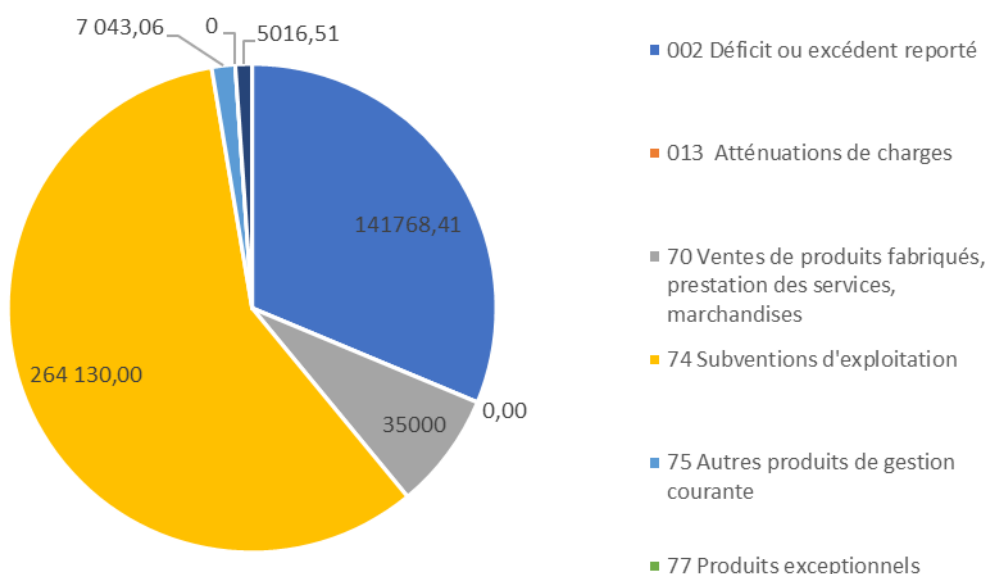
La masse salariale demeure stable par rapport à 2025.

Parallèlement au maintien du budget secours et aides facultatives, les équipes travaillent à de nouvelles actions de prises en charge des plus vulnérables. Dans le cadre du développement de la Maison de l'Enfant, le travailleur social assure des permanences au sein de la structure et développe des actions avec le lycée saint-Anselme : assurer le lien entre les usagers et la formation coiffure afin de proposer des prestations à moindre coût et ainsi travailler sur un moment bien être et beauté à tous (hommes-femmes et enfants).

2. Perspectives des recettes de fonctionnement

La principale recette concerne la subvention d'exploitation à savoir la subvention de la Ville de Bernay prévisionnée à 255 000 euros, la recherche de diverses subventions. Il est à noter l'excédent de fonctionnement reporté (témoin de la gestion rigoureuse) de **174 663,37 €**.

PREVISIONS DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2025



ii. Budget d'investissement

1. Perspectives des dépenses d'investissement

Le budget principal poursuivra ses investissements sur la politique senior avec l'achat de matériel facilitant les animations seniors : caisses de transports, de rangement, bouilloire etc... mais également de la décoration pour le repas des cheveux blancs

2. Perspectives des recettes d'investissement

Les recettes d'investissement font apparaître un solde d'investissement reporté de **36 411,87 €**. Le budget CCAS percevra une recette relative au fond de compensation pour la TVA (FCTVA) d'un montant de 372 €.

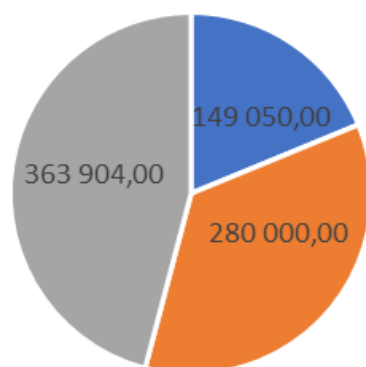
B. Le budget annexe de « La Résidence Autonomie »

En préambule, les travaux de réhabilitation de la Résidence Autonomie ont débuté en septembre 2025 en partenariat avec la Siloge notre bailleur. Le logement témoin a été livré en janvier 2026 et permet de faire visiter aux résidents et leurs familles l'attendu après travaux.

i. Budget de fonctionnement

1. Perspectives des dépenses de fonctionnement

PROJECTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT EN 2026



■ 011 GROUPE 1 ■ 012 GROUPE 2 ■ 016 GROUPE 3

L'hypothèse pour l'exercice 2026 établit en dépenses de fonctionnement à 791 954 euros. Il appartient de poursuivre la gestion responsable et optimisée afin de permettre à la Résidence de maintenir sa qualité d'accueil et d'accompagnement reconnue.

Le graphique reflète le poids de la masse salariaire (groupe2) et des charges afférentes à la structures (groupe 3).

Les animations demeurent un axe important : des échanges avec le Relai Petite Enfance, avec les enfants des structures enfance jeunesse se poursuivent.

Des ateliers gym senior sont en outre proposés et animés par un agent du département sport et vie associative deux fois par semaine.

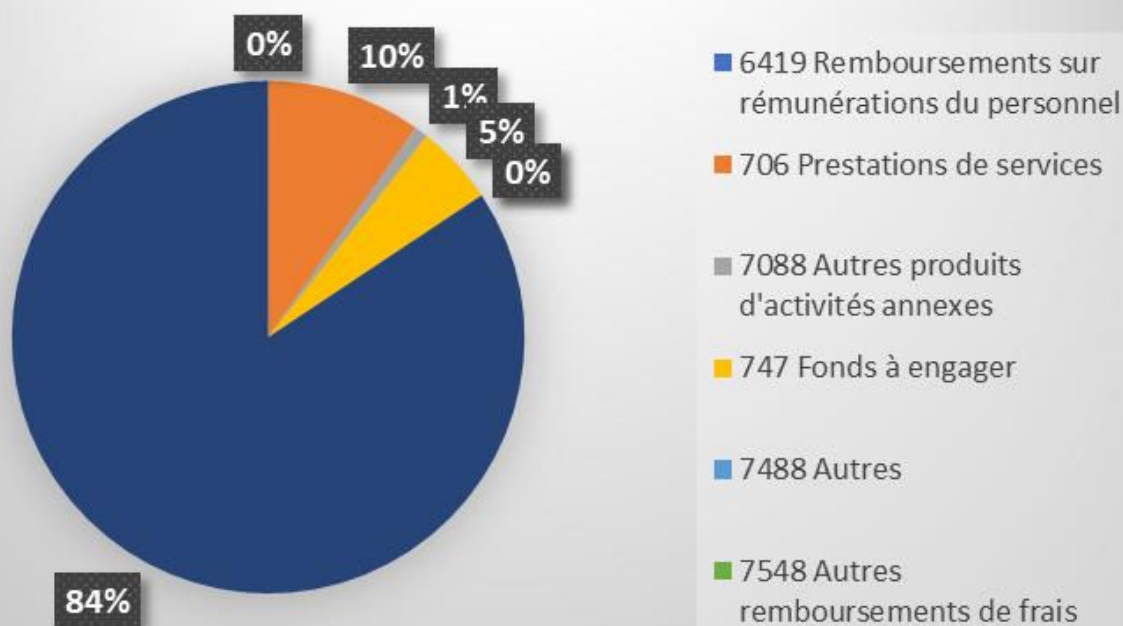
De nombreux temps conviviaux viendront ponctuer l'année de moments pour se réunir et se rassembler.

Cette année, la Résidence poursuivra les soirées et repas à thèmes ouvertes aux familles des résidents. De plus, les résidents entrant à la résidence sont plus autonomes ainsi, l'équipe travaille à proposer des temps en autonomie et encourage les résidents à prendre en charge des événements conformément aux attentes de la loi 2002-2.

Le travail entrepris en 2025 appelé « Ségur du numérique » destinée à créer un logiciel unique à l'ensemble des structures sociales-médico-sociales du département se concrétisera en 2026 avec une première facturation sous le nouveau logiciel en 2026.

2. Perspective des recettes de fonctionnement

HYPOTHESE DE RECETTES POUR 2026



Le premier poste de recettes est celui des loyers (7588) puis les prestations de services (706) correspondant aux repas grâce à un travail sur la gestion locative. La résidence conforte ses recettes depuis trois ans ce qui permet cette année encore au CCAS de ne pas abonder vers son budget annexe via une subvention d'équilibre.

Le travail de gestion entrepris depuis 2020, permet à la structure de dégager un excédent de fonctionnement à hauteur de **141 813,25 €**.

ii. Budget d'investissement

1. Perspective des dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement 2026 prévisionnées se composent des dépôts et cautionnement. La résidence autonomie investira également dans du mobilier de jardin supplémentaire, un robot autonome pour réaliser les vitres afin de poursuivre la prise en compte des RPS.

2. Perspective des recettes d'investissement

Les recettes d'investissement 2026 se composent des dépôts et cautionnement.